



NANCY – METZ

Bulletin de la section académique du
Syndicat National de l'Éducation Physique

SNEP-FSU

17, rue Drouin 54000 Nancy
Tél-Fax-Répondeur : 03.83.35.28.58
s3-nancy@snepfsu.net

TRIMESTRIEL n° 104/2021
AVRIL-MAI-JUIN

Imprimé par nos soins.

Directeur de la publication : Roberto Ernesti
57050 Metz Nord. Prix unitaire 1 Euro

N° ISSN 1269-4282, n° CPPAP 1123 S 06762

Info

2020-2021 : QUELLE ANNEE !!

Une année totalement inédite, dans la lignée de la fin de la précédente : une école, des profs, des élèves, de l'EPS en apnée...

Malgré tout : âpreté, sérieux, détermination, souplesse, imagination, capacité d'adaptation... de tout cela nous avons fait preuve, et bien plus encore depuis plus d'un an. Si nous sommes nombreux à en ressortir fatigués, si nous avons pour beaucoup la sensation de ne pas avoir pu faire pleinement notre métier, nous pouvons, malgré tout, être fiers de nous.

Fiers également de la détermination et de l'activité incessante du SNEP, à tous les niveaux, dont nous ne devons pas non plus rougir : malgré le contexte et le mépris affiché pour notre discipline (pas moins de 6 programmations en un an !!), la réouverture des piscines et gymnases au 26 avril, après de nombreuses et ridicules tergiversations, a été une victoire du SNEP et des collègues. Non, il n'a pas été possible d'affirmer en plus haut lieu que l'EPS était un lieu spécifique de contamination au sein des établissements scolaires.

Pour autant, le chantier qui s'ouvre à nous dès la rentrée prochaine se veut important : nos élèves auront plus que jamais besoin de nous et de la pratique sportive scolaire. Et la vigilance sur l'avenir plus ou moins proche de l'UNSS et de nos AS sera de mise. A celà, s'ajoutent les batailles au niveau des postes, de la formation initiale, de la place de l'EPS dans les examens...

*Comme toujours, nous, militants, ne baisserons pas les bras, mais nous avons toujours besoin de renfort, que ce soit au niveau des militants mais également au niveau des syndiqués. **Nous comptons sur vous. Car le SNEP c'est VOUS, c'est NOUS.***

Cette année se conclura par quelques changements au sein de notre structure académique : un repos bien mérité pour une riche carrière et une grande implication au SNEP de Meuse et académique pour notre collègue et ami Patrick CHEVALLIER, à qui nous souhaitons la meilleure retraite possible. Et nous saluons également l'engagement militant enthousiaste de notre camarade et amie Marie-Annick RICHARD, qui mettra fin en juillet (comme Laetitia SOBAC) à ses fonctions de co-secrétaire académique, et s'envolera vers une autre académie. Bon vent les amis, et encore un GRAND MERCI !!

En attendant de vous retrouver en pleine forme, toute l'équipe académique du SNEP-FSU de Nancy-Metz vous souhaite de bien belles vacances en famille ou entre amis, et beaucoup, beaucoup de repos !

Le bureau académique du SNEP

PS : entre le 10 juillet et le 22 août, vos militants prennent également un peu de repos syndical. Ils seront de retour et d'attaque dès le lundi 22 août.

Brèves : € - EPS - SNEP - Hommage...	2
Formation initiale : carton rouge !	3
UNSS	4
Chiffres, mais pas que...	5
Droits - Pétition - Retraites	6
Corpo : Promotions	7
Corpo : Mutations. - Agrégés	8



Actu acad **ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE EN EPS**



Si nous pouvions nous réjouir de la création de ce nouvel enseignement de spécialité qui reconnaît enfin le caractère essentiel de notre discipline, sa mise en place, notamment dans notre académie pose de nombreuses questions et remarques :

- La communication initiale s'est faite exclusivement vers les chefs d'établissements qui devaient manifester leur intérêt dans des délais très courts, sans avoir le temps ou sans prendre le temps de réunir les équipes pour un positionnement visant l'obtention de cet enseignement.
- Au moment où les établissements devaient se positionner, les contenus de cette spécialité n'avaient pas encore été publiés. Le ministère montre encore sa totale incapacité à anticiper.
- Le rectorat ayant précisé que la mise en place de cet enseignement devait se faire à moyens constants, des équipes d'E.P.S. auraient donc été dans l'obligation de sacrifier des heures d'option E.P.S. pour pouvoir mettre en place cette spécialité. Toujours le « déshabiller Paul pour habiller Pierre » dont notre administration est une grande spécialiste.
- Au final, et comme partout en France, un seul enseignement de spécialité sera implanté par département pour la rentrée 2021. Le choix de ces implantations s'est opéré sans que les représentants des personnels n'y soient à aucun stade associés. A noter que pour la Meuse, l'établissement retenu est un établissement privé !!!!!. Ce signal est désastreux pour les enseignants et pour les défenseurs de l'Ecole Publique et participe au renforcement de l'Ecole privée.

Patrick CHEVALLIER

VOUS AVEZ DIT FONCTIONNAIRE ?

Que les autorités de l'État ne rendent pas hommage, à Samuel PATY enseignant ou à Eric MASSON policier, assassinés dans le cadre de leur service, aurait été scandaleux et motif d'indignation nationale. C'est pourtant ce qui est arrivé pour Audrey ADAM, 36 ans, assistante sociale du Conseil Départemental de l'Aube : seule l'assemblée départementale lui rendra hommage. En avez-vous entendu parler dans les médias ? Les ministres des affaires sociales ou le premier ministre ont-ils évoqué ce drame ? Y aurait-il des fonctionnaires de deuxième zone ? La honte !

Roland ROUZEAU

CONGRES ACADEMIQUE DU SNEP : DES DEBATS RICHES !...

Une trentaine de collègues de l'académie ont participé au congrès académique du SNEP qui s'est tenu à Metz en présence de Benoît HUBERT, Secrétaire National. Les questions éducatives et les questions « corpo » ont été abordées afin d'alimenter la réflexion en vue de la préparation du congrès national. Malgré le temps d'échanges court, les participants ont pu intervenir et faire part de leurs ressentis quant à notre métier.



Roberto ERNESTI

EURO DE FOOTBALL : VIVE L'IMPÔT !...

Au moment de composer ce bulletin, nous ne connaissons pas encore le résultat de l'Euro (€ ?!) de foot. Mais la France devrait être dans le top du tableau voire gagner. En effet le magazine «Alternatives Economiques » nous le révèle : parmi les pays en compétition, sur la base des tournois précédents (Euro et Coupe du monde de foot), ceux qui réussissent le mieux sont ceux dans lesquels le taux des prélèvements obligatoires (rapport des impôts taxes et cotisations sociales obligatoires au PIB) est le plus élevé. Et la France tient le pompon. Quand vous lirez ce bulletin, la prédiction se sera-t-elle réalisée ?



REFORME DE LA FORMATION INITIALE : **Actu acad** LES INTERVENANT CONTRACTUELS

La réforme de la Formation Initiale est prévue pour la rentrée 2021, avec une modification du CAPEPS et la création des intervenants contractuels.

Un intervenant contractuel est un professeur contractuel en alternance.

Ce sera un étudiant de Master 2 (5^{ème} année) qui finit sa formation en préparant le concours du CAPEPS et un professeur qui devra assurer une mission d'enseignement en responsabilité devant les élèves, les missions étant liées au service d'enseignement.

Son temps de service correspond à un tiers de l'obligation réglementaire de service définie par le décret du 30 juillet 2008, soit pour le 1^{er} degré 9 heures hebdomadaires dont 8 heures d'enseignement, et pour le 2nd degré 6 heures hebdomadaires pour un volume annuel de 216 heures, avec pour l'EPS 6 heures hebdomadaires + 3h hebdomadaires d'UNSS pendant un trimestre pour un volume annuel de de 240 heures.

Pour les étudiants concernés, il y aura la mise en place d'un tutorat mixte, assuré conjointement par un tuteur désigné, dans la mesure du possible, au sein de la structure d'accueil et par un personnel désigné par l'INSPE.

Il est prévu de créer un guide qui sera adressé aux établissements et aux tuteurs, sur le modèle de celui qui existe pour les fonctionnaires stagiaires, ainsi qu'un accompagnement spécifique pour ces tuteurs à la rentrée. Ces derniers percevront une indemnité de 600 euros.

Un intervenant contractuel

aura un contrat de droit public de douze mois consécutifs conclu par le Recteur d'académie avec une rémunération mensuelle de 865 euros bruts + une fraction de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE).

L'affectation d'un contractuel intervenant devrait se faire au plus près de l'INSPE ou à défaut, de leur domicile, en évitant une affectation en REP+. Les supports d'affectation correspondent aux besoins d'enseignement (type BMP).

Le professeur contractuel 2nd degré alternant sera présent en établissement **le lundi matin, mardi matin et vendredi matin.**

Le professeur contractuel alternant en EPS, sera présent en établissement **le mercredi et le vendredi journée.**

Le contingent académique est de :

- 110 alternants pour la rentrée 2021 dans le premier degré ;
- 150 alternants pour la rentrée 2021 dans le second degré.

Concernant le recrutement de ces contractuels intervenants, les critères retenus sont le classement au master, un entretien et le stage réalisé en M1. Une commission pour étudier ce recrutement sera mise en place avec une saisie des candidatures du 5 au 8 juillet 2021 et des propositions d'affectations seront faites à partir du 12 juillet 2021. Un sondage auprès des étudiants de M1 a été réalisé et donnerait 80% d'étudiants intéressés par ce statut.

Tout ceci s'est fait de façon unilatérale. La présentation de ce statut a été faite par le

rectorat et l'INSPE. Il n'y aura aucune communication sur les étudiants choisis, sur les lieux possibles des affectations de ces intervenants dont le choix se fera uniquement par le rectorat. Pour la formation des intervenants contractuels, un guide devrait être disponible courant juin et une journée d'accueil fin août est prévue comme pour les stagiaires reçus au concours. Le rectorat est confiant sur la réussite de ce projet en s'appuyant sur les 80% de volontaires...

Mais on ne peut s'empêcher de considérer que ces intervenants contractuels ont été créés pour faire face aux besoins en lieu et place du recrutement d'enseignants titulaires. Le gouvernement et le rectorat font le choix de la précarisation du métier d'enseignant, donc des élèves.

Dans le même temps, ils ne facilitent pas les étudiants et l'obtention de leur concours en les incitant à travailler et à étudier.

Par conséquent, le SNEP dresse un carton rouge au gouvernement et au rectorat et rappelle ses mandats pour une Ecole ambitieuse et de haut niveau pour tous.

Laurent SIMONIN





Mardi 8 juin a eu lieu en visioconférence l'Assemblée Générale Nationale de l'UNSS.

L'ordre du jour était principalement centré sur **l'approbation des comptes** ainsi que sur la réaffectation de **l'excédent budgétaire de 6,9 millions d'euros** généré par l'absence de rencontres en présentiel cette année.

Le SNEP-FSU et les élus des AS ont défendu que cet excédent soit réaffecté prioritairement aux AS, sur le budget 2021 et donc sur le 1^{er} trimestre.

Ce qui a été acté :

- 2,4M d'euros de remise sur le contrat licence 2021-22, ce qui pourrait représenter la 1^{ère} mensualité pour les collèges et les 2 premières pour les lycées et LP (la répartition est à confirmer) ;
- 3M d'euros pour les crédits d'animation ;
- 500000 € pour les personnels de droit privé (secrétaires dans les services) ;
- 1M€ en réserve.

Un projet de partenariat avec les clubs a également été présenté. Il s'agit de **la carte passerelle** qui permet à un élève de 6^{ème} licencié à l'UNSS de profiter de 3 séances gratuites dans un ou plusieurs clubs de son choix.

Le SNEP-FSU, s'il est favorable à la mise en place d'un partenariat entre le monde sportif et l'Association Sportive, a fait remarquer qu'il devait s'opérer dans les 2 sens, pour que les deux structures y trouvent un intérêt. Cette carte passerelle,

proposée au niveau 6^{ème} à des élèves qui ont du mal à s'organiser, risque d'entraîner une concurrence et de les amener à ne pas renouveler leur licence les années suivantes. Il nous a paru plus opportun de proposer cette carte plus tardivement, en fin de collège par exemple.

D'autres pistes sont à envisager comme des rencontres ou entraînements communs, la libération des mercredis après-midi pour les licenciés UNSS. Ainsi l'AS serait reconnue pour son rôle dans la formation sportive du collégien puis du lycéen et non comme un simple pourvoyeur des clubs sportifs.

Cette AG s'est conclue par la demande du SNEP-FSU de prévoir dès maintenant **un véritable plan de relance dès la rentrée** avec comme priorité, des rencontres **s'appuyant sur des APSA** et non sur des tests physiques ou autres.

L'UNSS d'après pandémie **ne pourra être complètement celle d'avant. Il faudra du temps pour y revenir et il est donc nécessaire de travailler à des étapes et des projets pour regagner l'adhésion des élèves et pour retrouver l'attrait perdu pendant cette crise sanitaire.**

Il nous faut nous projeter rapidement sur la prochaine rentrée : reprendre les rencontres et les compétitions en présentiel et parallèlement, reprendre les entraînements pour s'y préparer.

A contrario du thème choisi par le ministère pour la JNSS (le développement durable), le SNEP-FSU invite

pour sa part les collègues à

proposer l'organisation de tournois ou d'initiations à des activités sportives ou artistiques en tout premier lieu. **Il nous faut envoyer un message fort à nos élèves : reprendre la pratique des APSA ! C'est ça l'urgence !**

Pour faciliter cette reprise, le SNEP-FSU a demandé que les scénarii prévus soient complétés par **des règles communes à tous les territoires et compréhensibles par tous** (animateurs d'AS, chefs d'établissement, autorités rectorales...) pour éviter les interprétations qui ont eu pour effet dans certains endroits l'arrêt pur et simple des activités des AS.

Des précisions sur les niveaux de prise de décision et de responsabilité pour les organisations UNSS ont également été souhaitées.

Le représentant du ministère a répondu qu'il restait un mois pour travailler sur la rentrée. Espérons qu'il sera mis à profit de façon efficace et productive.

Enquête sport scolaire

Nous t'encourageons à prendre 2 minutes pour remplir l'enquête que tu trouveras en cliquant sur le lien suivant : [Sport scolaire : état des lieux du fonctionnement de ton AS en 2020-2021 \(google.com\)](#) au plus tard pour **le 30 juin**.

Marie-Annick RICHARD

et Pierre GOUDOT



UNE ANNEE PARTICULIERE MAIS PLUTÔT ENCOURAGEANTE POUR LE SNEP

Actu acad

Dans l'académie Nancy-Metz, nous perdons une quinzaine de syndiqués cette année. Ce qui pourrait être considéré comme un échec est en réalité la marque d'une bonne résistance dans ce contexte très particulier.

En effet nous n'avons pas pu vous rencontrer physiquement à cause de cette crise qui dure et nous savons que c'est la condition indispensable pour dialoguer, alerter et argumenter pour vous faire comprendre la nécessité d'adhérer.

Le contexte est favorable à un rebond d'adhésion à notre syndicalisme de transformation sociale car lorsque l'on analyse la situation les raisons ne manquent pas :

- Le syndicalisme est attaqué comme jamais avec entre autres la réduction drastique des CAP (avancement d'échelon, mutations notamment).
- Une nouvelle attaque sur les fonctionnaires avec la loi de transformation de la Fonction Publique (LTFP) qui affaiblit cette dernière alors qu'elle devrait être renforcée comme

l'a cruellement montré cette crise sanitaire.

- Une crise sanitaire, certes inédite mais gérée « à la louche » d'en haut sans tenir compte des remontées du terrain, ce que le SNEP-FSU n'a cessé de revendiquer (6 programmations, aucun moyen supplémentaire pour diminuer les effectifs, etc. mais une communication ministérielle médiatique à l'opposé de ce qui se passe sur le terrain).
- Diminution des postes alors que les effectifs augmentent mais création d'un nouveau statut précaire avec les stagiaires alternants !

Si comme nous, vous faites le même constat alors n'hésitez plus et rejoignez-nous en adhérant au SNEP-FSU. Intégrer cette belle équipe et pousser avec nous dans la mêlée pour résister et pourquoi pas faire reculer le gouvernement.

Pour cela nous devons être le plus nombreux possible ! Alors adhérez pour l'année scolaire 2021/2022, en renvoyant de suite votre fiche d'adhésion avec votre (vos) règlement(s).

Fiche disponible à l'adresse : <https://www.snepfsu-nancy-metz.net/se-syndiquer/>

Tout y est expliqué.

Certains d'entre vous nous ont fait part de leur doute sur l'efficacité du syndicat aujourd'hui et l'intérêt qu'il y a d'y adhérer. Ce doute est légitime, il est l'objectif du gouvernement actuel, réduire le plus possible la contestation. Mais malgré toute l'énergie qu'il dépense en faux discours et mesures de privation de possibilité d'action des syndicats, nous obtenons malgré tout de belles victoires.

Par exemple, fort de ses 30% de syndiqués et de ses 80% de vote lors des dernières élections professionnelles, le SNEP-FSU a obtenu la réouverture des gymnases et piscines pour les scolaires lors du déconfinement alors que le premier protocole de reprise maintenait la fermeture de ces établissements (fermés depuis le 15 janvier 2021). N'est-ce pas une belle victoire ?

A bientôt dans la mêlée !

*Philippe COLLOT
Responsable syndicalisation
du SNEP*

DES « ECONOMIES » QUI COÛTENT CHER...

Pour établir la stratégie de lutte contre le COVID, l'État a fait appel à des cabinets de conseil privés. Pour organiser la vaccination, à Doctolib.

Selon le collectif « nos services publics.fr » (<https://nosservicespublics.fr/>) la dépense annuelle de l'Etat et des collectivités pour faire accomplir leurs missions par des entreprises privées est de 160 à 190 milliards d'euros par an, en délégations ou prestations de services.

Suite aux diverses réformes, la puissance publique est incapable de faire face à ses missions par manque de personnels (- 180 000 agents pour l'Etat entre 2006 et 2018 et ça continue) et perte des compétences qui vont avec. Tout ça au nom de la réduction des dépenses publiques.

Des « économies » qui coûtent cher !...

Roland ROUZEAU



Cette année, sous couvert de la crise sanitaire, les professeurs d'EPS ont subi **des pressions diverses et variées** :

- Tâches imposées : devoirs faits, surveillance cantine, couloirs, cours... ;
- Interdiction de sortir de l'établissement ;
- Tentative de suppression de l'IMP de coordination EPS ;
- Tentative de suppression d'HSE attribuées à la natation et effectuées ;
- Interdiction de pratiquer en gymnase, pourtant ouverts aux scolaires ;
- Interdiction d'utiliser les vestiaires quand le gymnase est ouvert jusqu'au 15 janvier, puis utilisation autorisée quand le gymnase est fermé, après le 15 janvier... ;
- Pression sur des collègues vulnérables pour reprendre leur poste ;
- Changements d'emploi du temps abusifs et sans concertation.

Certains professeurs, ayant fait valoir leurs droits seuls ou avec l'aide du SNEP-FSU, ont obtenu gain de cause.

Morale : si vous avez un doute sur la légitimité de ce qu'on vous demande, n'hésitez pas à nous contacter.

La 1^{ère} résistance face à ces injonctions présentées comme « normales », c'est de connaître et de faire valoir ses droits.

Marie-Annick RICHARD et Christine GRUZELLE

SALAIRES ET PENSIONS : AGISSONS !

Les 4 organisations de la Fonction Publique (CGT, Autonomes, FSU, Solidaires) ont décidé d'agir ensemble pour les salaires et les pensions :



Pour le dégel de la valeur du point d'indice, pour l'augmentation générale des salaires et des pensions dans la Fonction Publique, **je signe** :

<https://fsu.fr/pour-l'augmentation-generale-des-salaires-et-pensions-dans-la-fonction-publique/>

Cliquer sur/recopier le lien et à la fin du texte, au-dessus des logos, cliquez sur le rectangle rose « je signe la pétition ».

Le Secrétariat Académique

RETRAITES : REFORME INDISPENSABLE ?

Le Président de la République et le gouvernement, pensant être sortis de l'essentiel des difficultés de la crise sanitaire, annoncent la relance de la réforme des retraites. « Différente », disent-ils, mais « en même temps » avec les mêmes ingrédients (allongement de la durée de cotisation, fin des régimes spéciaux dont le nôtre, ouverture à l'assurance privée ...).

Et bien en même temps justement, le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) vient de sortir son rapport annuel (<https://www.cor-retraites.fr/node/562>) qui indique que la viabilité du système actuel serait assurée sur le long terme (perspective 2070).

Il s'agit donc bien non pas d'une question de survie de notre système de retraites solidaire, mais de faire supporter essentiellement sinon exclusivement aux salariés le coût des retraite :

- en allégeant la contribution des entreprises,
- en ouvrant un espace commercial et de profit aux banques et assurances privées.

Restons vigilants et si nécessaire mobilisés pour éviter que ça nous coûte cher !

Roland ROUZEAU



ACCES A LA HORS CLASSE 2021

Actu corpo

Visibilité des avis pour la HC : seuls ceux qui sont éligibles mais qui n'ont pu bénéficier d'un RDV de carrière voient les avis recteurs depuis le 1^{er} juin. (I-Prof, rubrique SIAP). Les autres connaissent leur avis puisqu'ils sont pérennes : ils n'apparaissent pas sur I-Prof dans le dossier de carrière. Nous avons posé en CAPA la question du calendrier : la campagne HC se déroulera autour de la mi-juin selon la cheffe de la DPE.

Les modalités de communication avec les agents seront PARTAGE et I-prof. Pas de communication par mail malgré notre demande, car c'est un « paramétrage national », et techniquement le rectorat dit ne pas « avoir la main ». Les promus à ce grade recevront un arrêté le leur précisant et qui actera cette promotion officiellement.

Laurent SIMONIN s2-88@snefsu.net

ACCES A LA CLASSE EXCEPTIONNELLE 2021

Concernant la **visibilité des avis posés par le recteur** pour la campagne d'accès à la Classe Exceptionnelle, nous avons posé en CAPA la question au rectorat. Tous les agents éligibles à une promotion par avancement de grade « Classe Exceptionnelle » **peuvent voir leur appréciation littéraire depuis le 1^{er} Juin 2021** via i-Prof, rubrique « Services », onglet « SIAP » (Système d'Information et d'Aide à la Promotion). Choisir la campagne de promotion concernée dans le menu déroulant. Au 4 juin, les contingents de promotion pour l'accès à la Classe Exceptionnelle accordés par le ministère à chaque académie n'étant pas encore connus, le rectorat ne peut à ce jour communiquer les avis du recteur aux collègues éligibles. Nous ne savons pas encore quand et par quel biais ces avis seront communiqués par l'administration.

Consulter régulièrement I-Prof ou PARTAGE.

Patrick CHEVALLIER s2-55@snefsu.net

CAPA RECOURS AVIS SIAE SUITE RDV CARRIERE

L'examen des recours par la CAPA des profs d'EPS s'est tenu le **23 avril 2021**. Suite à notre demande, les IPR nous indiquent que tous les RDV ont été réalisés, y compris ceux qui n'avaient pas pu avoir lieu l'an passé (12 « rattrapages »). Nous avons étudié 2 recours déposés pour des contestations d'avis sur la valeur professionnelle, posés par M. le Recteur. Un recours a obtenu satisfaction (demande cohérente et qualité des appréciations).

Laetitia SOBAC corpo-nancy@snefsu.net

CAPA AVANCEMENT ACCELERE D'ECHELON 2021

La CAPA « avancement accéléré d'échelon » s'est tenue le jeudi 3 juin 2021. Du fait de la loi de refondation de la fonction publique, c'était la dernière CAPA «avancement» à laquelle nous participions.

Pour rappel, seuls 30% des collègues peuvent bénéficier d'un passage accéléré à l'échelon 7 ou à l'échelon 9. Par contre, les avis posés eux, ne sont pas contingentés !

Cette année, au 7^{ème} échelon, 3 promotions étaient possibles pour 12 promouvables ; à noter qu'aucune femme ne faisait partie des 3 alors qu'elles représentaient 50% des promouvables. Au 9^{ème} échelon, 6 promotions possibles pour 22 collègues promouvables ; là ce sont les collègues hommes qui étaient

lésés avec 33% de promus pour 64% des promouvables.

Lors de cette réunion, nous n'avons pas manqué de rappeler les mandats du SNEP-FSU sur le sujet : un avancement d'échelon identique pour tous les collègues et déconnecté de la valeur professionnelle, qui reste souvent une donnée subjective. Ainsi nous essayons de prendre en compte la globalité de la carrière des collègues et ne nous arrêtons pas à un avis posé de façon ponctuelle.

Mais l'administration (rectorat et IPR) ne l'entend pas ainsi et reste très attachée à la notion de « méritocratie », faisant de l'appréciation recteur le critère principal de classement des collègues. De ce fait, nos propositions pour

permettre aux collègues les plus anciens d'avancer plus rapidement n'ont pas été retenues.

Seule satisfaction, grâce à l'ajout demandé par nos soins des reliquats de promotion, nous avons pu acter 2 promotions supplémentaires : 1 avancement accéléré d'échelon du 6^{ème} au 7^{ème} et 1 du 8^{ème} au 9^{ème}. Cela a aussi permis un meilleur équilibre entre le nombre de femmes et d'hommes promus.

Le SNEP-FSU déplore le fait d'être dorénavant écartés des opérations de gestion de carrière des collègues, mais continuera malgré tout à vous aider au mieux et à vous soutenir face à l'administration.

Laurence BAUDESSON



Avant 2020, les mutations étaient examinées par les Commissions Administratives Paritaires Académiques (CAPA) des corps concernés. Les professeurs d'EPS et les agrégés étaient regroupés et examinés par la fusion de la CAPA PEPS et de la CAPA agrégés en une commission unique appelée Formation Paritaire Mixte Académique (FPMA). Cela fait 2 ans maintenant que le mouvement se fait sans vérification de vos élus paritaires.

Dès connaissance de votre affectation et afin de nous permettre de connaître les

nouvelles affectations de chacun, informez le SNEP à corpo-nancy@snepfsu.net. Merci de nous aider à maintenir un lien avec la profession (faire parvenir nos bulletins académiques dans votre nouvel établissement, carte scolaire, etc...).

REVISION D'AFFECTATION

Si vous vous trouvez à **l'issue du mouvement intra académique** dans une situation difficile, vous pouvez demander avant le 28 juin une affectation provisoire pour la prochaine année scolaire.

Informez -nous !

CONTESTATION

Une fois que l'administration vous aura communiqué votre résultat d'affectation à l'intra, vous pourrez le **contester par un recours** dans les 2 mois après de l'administration rectorale, et vous pourrez mandater un représentant du SNEP-FSU pour défendre votre dossier. Contactez-nous !

Chantal SUAREZ
suarezchantal5767@gmail.com

Une question sur ta carrière ? corpo-nancy@snepfsu.net

DU COTE DES AGREGES...

Le 23 juin 2021 s'est tenue la CAPA portant sur la titularisation des enseignants stagiaires agrégés. Y sont étudiés les dossiers des collègues qui se voient proposer un renouvellement de leur année de stage, et qui le contestent.

Lors de cette CAPA nous avons posé des questions au titre des « questions diverses » :

Accès au corps des agrégés par liste d'aptitude :

Les représentants élus des personnels souhaitent que leur soient communiqués les éléments statistiques sur les candidats (nombre, part des femmes, répartition selon les disciplines, modalités d'exercice et d'affectation) ainsi que les éléments sur les candidats proposés par l'académie au ministère (nombre, part des femmes, répartition selon les disciplines, modalités d'exercice et d'affectation, ancienneté de proposition). Nous souhaitons être destinataires de la liste des collègues de l'académie proposés au ministère.

Congé formation :

Les représentants élus des personnels souhaitent que leur soient communiqués les éléments statistiques sur les candidatures (nombre, motif de la demande, ancienneté de candidature) ainsi que sur les congés accordés (nombre, durée, critère d'attribution) ou refusés (nombre, critère de refus). Nous souhaitons être destinataires de la liste des collègues qui bénéficient d'un congé formation.

Nous publierons les réponses obtenues dans notre bulletin de rentrée.

Les élus paritaires agrégés